



Les restrictions en eau en vigueur

Afin de protéger les cours d'eau les plus sensibles, la préfecture de Maine-et-Loire prend, chaque année, différentes mesures de protection de la ressource en eau. En fonction de la météo et des débits constatés, un classement des eaux superficielles ou souterraines est établi par couleur.

Il existe quatre niveaux de restrictions en eau : Vigilance, Alerte, Alerte renforcée et Crise. Chacune d'entre elles vous informe des réglementations en cours pour l'arrosage, le nettoyage, les travaux...

Une plateforme « *Vigie Eau* » est ouverte pour mieux comprendre les restrictions en eau sur sa commune, mais aussi dans toutes les communes de France.

Pour y accéder c'est simple :

1- Allez sur <https://vigieau.gouv.fr>

2-Indiquez votre adresse postale.

3-Retrouvez les restrictions en cours sur Beaufort-en-Anjou.

En plus des restrictions, des éco-gestes vous sont proposés pour limiter la consommation d'eau à l'échelle individuelle. Un bon moyen de préserver les ressources en eau et d'éviter que la situation s'aggrave.